

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROIFFIEUX

\*\*\*\*\*

Séance du **26 mai 2009**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil neuf et le 26 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de ROIFFIEUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Maurice BERCHU**, Maire.

Présents : Mmes et Mrs BOROT Valérie, CHAMBON Martine, CHAZOT Franck, CLEMENT Nathalie, DELORD Christophe, FAURIE Christophe, FROMENTOUX Chantal, GOUDARD Thierry, GRENIER Françoise, HEYRAUD Gérard, JAMONAC Claude, MARTEL Danièle, MAULARD Alain, MICHAUD Françoise, PASCAL Joël, POIX Chrystel, RACAMIER Nathalie, SITZIA Eric, TETE Jean Louis.

Absents ayant donné pouvoir : Mme AUBERT Jocelyne (pouvoir à M. MAULARD Alain), M. CLAVIER Philippe (pouvoir donné à M. BERCHU Maurice)

Absent excusé :

Arrivé en cours de séance : M. CHAUSSINAND Bruno

Secrétaire de séance : Mme BOROT Valérie

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : **le 19 mai 2009**

---

Approbation du compte rendu de la séance du 28 avril 2009

Présents : 20

Votants : 22

Pour :22

## **2009.05.01– AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX DU CARREFOUR DES QUATRE CHEMINS**

Monsieur HEYRAUD informe le conseil que des travaux supplémentaires sont nécessaires au carrefour des Quatre Chemins, dans le cadre du marché de travaux d'aménagement de ce carrefour.

Il est ainsi demandé aux conseillers d'adopter un avenant d'un montant de 184.00 € HT soit 220.06 € TTC à ce marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

☛ **Adopte** un avenant d'un montant de 184.00 € HT soit 220.06 € TTC au marché de travaux du carrefour des Quatre chemins pour ainsi porter le montant total de ce marché à 27 319.50 € HT soit 32 674.12 € TTC.

Présents : 20

Votants : 22

Pour :22

## 2009.05.02– CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DU QUARTIER DE LA MALADIÈRE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'un marché à procédure adaptée a été lancé pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement du quartier de La Maladière.

Quatre entreprises ont remis leurs offres dans les délais, soit le 11 mai 2009 à 12h00.

Le choix de la Commission de procédure adaptée s'est porté sur l'entreprise Julien et Associés. Ce choix a été fait en fonction de 3 critères : valeur technique, références et prix.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de retenir l'offre de l'entreprise Julien et Associés pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement du quartier de La Maladière.

Après en avoir délibéré, le Conseil

☞ **Entérine** le choix de la Commission de procédure adaptée de choisir l'entreprise Julien et Associés pour un montant de 6 000.00 € HT soit 7 176.00 € TTC.

☞ **Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Présents : 21

Votants : 23

Pour :23

## 2009.05.03– VENTE D'UNE PARCELLE

Vu la délibération 2009.01.09 prononçant l'accord de principe du conseil municipal pour une cession de voirie,

Vu la délibération 2009.03.06 prononçant le déclassement du délaissé routier jouxtant la parcelle E 421,

Vu l'avis des domaines 2009/197/V0126 donnant un avis favorable à la vente de cette parcelle pour un montant de 6 € le m<sup>2</sup> soit 504 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

☞ **Autorise** Monsieur le Maire à signer la vente de la parcelle cadastrée E 1404, d'une superficie de 84 m<sup>2</sup> à Mme Lauriane FANGET et à Monsieur Clément BOYER pour un montant de 6 € le m<sup>2</sup> soit un total de 504 €.

Présents : 21

Votants : 23

Pour :23

## **2009.05.04– BAIL A LOYER- APPARTEMENT LA POSTE**

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la commune loue un appartement situé au Centre commercial, Route du Grand Chemin, 07 100 ROIFFIEUX.

Selon le titre Loyer du contrat de bail passé avec Madame Jacqueline HAMON, née REGAL, la révision du loyer peut intervenir au terme de chaque année du contrat soit le 1<sup>er</sup> juillet.

**Le loyer actuel est de 530.00 €**

Il précise que ce loyer a été augmenté le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

☞ **Fixe** le montant du loyer mensuel de l'appartement situé au Centre commercial- Route du Grand Pré- 07100 ROIFFIEUX à **530 € à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2009.**

Présents : 21

Votants : 23

Pour :21

Abst :2

## **2009.05.05– RECRUTEMENT D'UN EMPLOI SAISONNIER**

Monsieur le Maire propose de recruter, en vue du remplacement des agents en congé, une personne en emploi saisonnier au service technique du 1er juillet 2009 au 31 août 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à

☞ **recruter** une personne répondant au profil souhaité,

☞ **signer** le contrat de travail.

Présents : 21

Votants : 23

Pour :23

## **2009.05.06– RAPPORT D'ACTIVITES DU SYNDICAT DES TROIS RIVIERES**

Monsieur MAULARD, Adjoint en charge de l'Environnement, présente au conseil municipal le rapport d'activités du Syndicat des Trois Rivières pour l'année 2008.

Considérant l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le décret n°2000-401 du 11 mai 2000,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

☞ **Prend** acte du rapport d'activités du Syndicat Des Trois Rivières pour l'année 2008.

## 2009.05.07– ACQUISITION DE TERRAIN

Monsieur le Maire informe le Conseil que Madame Danielle DELOY souhaite céder pour l'euro symbolique la parcelle AK 31, située route de la Croze à la commune.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire,

Le conseil municipal

☞ **Autorise** Monsieur le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de la parcelle AK 31 pour l'euro symbolique.

Présents : 21

Votants : 23

Pour : 23

## QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Tableau des permanences des élections européennes du 07 juin 2009

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers le tableau des permanences pour la tenue des bureaux de vote du 07 juin 2009, à l'occasion des élections européennes.

- ❖ Transport scolaire- Ticket modérateur

Monsieur le Maire et Monsieur MAULARD font un point sur le nouveau règlement relatif au transport scolaire mis en place par le Conseil Général pour l'année scolaire 2009/2010.

- ❖ Règlement Maisons fleuries

Monsieur MAULARD fait part aux conseillers du nouveau règlement des maisons fleuries rédigé par la Commission Environnement. Ce règlement vise à inscrire le concours communal des maisons fleuries dans une démarche de développement durable.

- ❖ Schéma de Développement Commercial du Bassin d'Annonay

Monsieur le Maire présente aux conseillers les enjeux du schéma de développement commercial du Bassin d'Annonay.

- ❖ Compte rendu de la Commission Urbanisme

Madame BOROT, Adjointe en charge de l'Urbanisme, communique aux conseillers le compte rendu de la commission Urbanisme du 05 mai 2009.

❖ Fête de la Petite Enfance

Madame CHAMBON informe le conseil que l'ASR Gym participera à la fête de la petite Enfance le 13 juin 2009, à la Salle de la Garde, en proposant des activités aux enfants.

❖ RSA

Madame CHAMBON, Adjointe en charge de l'action sociale, informe les conseillers que le RSA entrera en vigueur à partir du 01 juin 2009. Le CCAS de Roiffieux a décidé de ne pas instruire les dossiers. Les personnes désirant bénéficier de ce dispositif devront se rendre à la CAF ou au CCAS d'Annonay.

❖ Travaux

Transformateur des Pilles : l'enfouissement des lignes à l'entrée du village et le déplacement du transformateur se dérouleront à la fin de l'année 2009.

Route de Bramefan : Mme MICHAUD, conseillère souligne la dangerosité d'un virage de la route de Bramefan. Il sera étudié les solutions possibles pour ralentir les automobilistes sur cette portion de voie.

Numérotation : M. HEYRAUD, Adjoint en charge des Travaux, informe le conseil que la numérotation des habitations sera réalisée à l'automne.

❖ Fête de la Musique

M. DELORD, Adjoint en charge de la vie culturelle et associative explique au conseil le déroulement de la fête de la musique. Le 20 juin, des concerts auront lieu dans différents lieux : à 19h00 à Fély, 19h30 à la Madone et aux alentours du centre commercial. Les musiciens se retrouveront ensuite Place du Vivarais.

Le lendemain 21 juin, des animations auront lieu entre la MAPA et le centre commercial.

La séance est levée à 21h50.